Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité


Calvinet

Mourjou

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° CIR-20-2026

Règlementation temporaire de la circulation
RD66 (en agglomération) et Rue des Prades, Calvinet

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande la société MATIERE ;
Considérant qu'à l'occasion de travaux de construction d'une nouvelle école, afin de permettre le raccordement des réseaux d'eaux potable et pluviales, secteur de la rue des Prades, Calvinet, commune de PUYCAPEL, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de construction d'une nouvelle école par l'entreprise Matière, et afin de permettre le raccordement des réseaux d'eaux potable et pluviales, la circulation secteur rue des Prades-RD 66 à Calvinet, commune de Puycapel, sera perturbée pendant la durée des travaux du **lundi 16 novembre 2026 à 8h00 au vendredi 27 novembre 2026 à 17h00** comme suit :

- Alternat de circulation par feux tricolores, sur la RD 66, au croisement de la Rue des Prades

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise MATIERE, chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 12 novembre 2026
Emmanuel BILLOT,
Maire,

1 Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL
Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)
mairie@puycapel.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355